

a. B. 27. 369 Sofia  
 p. B. 22.21. Pol ✓

Sofia.  
 décision négative

4p. 21. 12

-VT.

Notice  
 pour le Chef du Département.

Il y a désaccord entre nous et le Département militaire au sujet de l'envoi d'un attaché militaire à Sofia.

La Section des renseignements de l'Etat-Major général considère Sofia comme poste d'observation de première importance. D'autre part, l'envoi d'un attaché militaire est facilement justifiable puisque les Bulgares ont le leur à Berne, ce qui n'est pas le cas pour la Roumanie, la Hongrie et la Pologne par exemple.

A notre avis, depuis que nous assumons la représentation des intérêts américains en Bulgarie, la situation de notre Légation est devenue très délicate. Il y a danger que les Bulgares conclueront au remplacement de l'attaché militaire américain parti par un attaché militaire suisse qui ferait des rapports également à l'Etat-major général américain. Pour ma part, je crains les plus grands inconvénients tant pour notre Légation que pour la division spéciale s'occupant de la représentation des intérêts américains, si les projets du Département militaire devaient se réaliser. En lieu et place de Sofia, j'ai proposé Bucarest qui pourrait peut-être rendre les mêmes services à la Section des renseignements, sans présenter les inconvénients de Sofia, à condition que les Roumains veuillent bien donner leur agrément, ce qui n'est pas du tout certain.

L'Etat-Major général a fait rapport à M. Kobelt sur notre désaccord.

M. Kobelt ne désire pas la présence à Berne de nouveaux attachés militaires des pays satellites de l'Union Soviétique et, par conséquent, ne veut pas envisager la solution Bucarest. Il insiste donc pour que nous demandions l'agrément pour un attaché militaire suisse à Sofia.

Le conflit doit être réglé sur le plan du Conseil



fédéral, puisque je ne suis plus en mesure d'opposer un refus formel au Chef du Département militaire.

20.12.1950.

Z,  
—

Il y a désaccord entre nous et le Département militaire au sujet de l'envoi d'un attaché militaire à Sofia. La Section des renseignements de l'Etat-Major général considère Sofia comme poste d'observation de première importance. D'autre part, l'envoi d'un attaché militaire est facilement justifiable puisque les Bulgares ont leur base à Bern, ce qui n'est pas le cas pour la Roumanie, la Hongrie et la Pologne par exemple. A notre avis, depuis que nous sommes la représentation des intérêts américains en Bulgarie, la situation de notre Légation est devenue très délicate. Il y a danger que les Bulgares concluent au remplacement de l'attaché militaire américain par un attaché militaire suisse qui ferait des rapports également à l'Etat-Major général américain. Pour ce fait, je crains les plus graves inconvénients tant pour notre Légation que pour la division agissante occupant de la représentation des intérêts américains. Si les projets du Département militaire devaient se réaliser, en lieu et place de Sofia, j'ai proposé Bucarest qui pourrait peut-être rendre les mêmes services à la Section des renseignements, sans présenter les inconvénients de Sofia, à condition que les Roumains veuillent bien donner leur assent, ce qui n'est pas du tout certain. L'Etat-Major général a fait rapport à M. Kobelt sur notre désaccord. M. Kobelt ne désire pas la présence à Bern de nouveaux attachés militaires des pays satellites de l'Union Soviétique et, par conséquent, ne veut pas envisager la solution Bucarest. Il insiste donc pour que nous germanisons l'attaché pour un attaché militaire suisse à Sofia. Le conflit doit être réglé sur le plan du Conseil